

**Résumé de l'évaluation de base (septembre 2016)
République de Guinée / Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes**



REQUETE D'ASSISTANCE TECHNIQUE :

Evaluation des dispositifs nationaux de lutte contre la traite des personnes et la prise en charge des victimes en Guinée

La traite des personnes en République de Guinée est essentiellement un phénomène interne, mais le pays est aussi à la fois un pays d'origine, de transit et de destination de la traite transnationale des personnes. En Guinée, des enfants sont envoyés dans des écoles coraniques dans la sous-région où ils peuvent être forcés à mendier, alors que les jeunes guinéennes sont recrutées pour le travail domestique et la prostitution dans des endroits aussi éloignés que l'Afrique du Nord et les pays d'Europe. Par ailleurs, des enfants sont envoyés sur les sites d'exploitation minière, et sont aussi victimes du phénomène du « confiage », une pratique encrée dans plusieurs cultures ouest-africaines, où ils peuvent être assujettis à l'exploitation.

Raisons de l'intervention :

Le Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP), conscient des défis liés à la traite des êtres humains, a déposé une requête pour une assistance technique (AT) auprès du programme ACP-UE Migration Action. Cette AT comprendra une évaluation des dispositifs nationaux de lutte contre la traite des personnes et la prise en charge des victimes, et l'élaboration de recommandations pour le développement d'un nouveau plan d'action. La présente évaluation de base a ainsi été menée, avec pour objectifs de faire l'état des lieux de la lutte contre la traite des personnes et la prise en charge des victimes en Guinée, d'identifier les dispositifs nationaux de lutte contre la traite et la prise en charge de ses victimes, de cartographier les parties prenantes, de formuler des indicateurs de base, et de proposer des suggestions concrètes visant à améliorer l'intervention.

Conclusions de l'évaluation de base :

- La traite des personnes en Guinée est essentiellement un phénomène interne. Cependant, les échanges entre les pays ouest-africains sont fluides, et les frontières sont largement poreuses, faisant de la Guinée à la fois un pays d'origine, de transit et de destination pour la traite des personnes.
- La traite interne cible des personnes vulnérables se trouvant dans des régions défavorisées, comme dans des milieux ruraux, pour les amener vers des centres économiques, dont les centres urbains, les centres agricoles, et les sites d'or et de diamants.
- La traite transnationale existe principalement au niveau sous régional, mais il existe aussi des réseaux de trafiquants à l'échelle internationale, des cas de traite des victimes guinéennes ayant été identifiés en Afrique du Nord, en Europe, en Amérique du Nord, et au Moyen-Orient.
- La traite des personnes peut toucher à toute personne, mais l'extrême pauvreté rend des gens plus vulnérables à la traite, et les femmes et les enfants sont particulièrement susceptibles d'être victimes du fléau. La porosité des frontières facilite le fonctionnement des réseaux transnationaux de traite.
- Une des principales formes de traite en Guinée concerne le confiage des enfants, une pratique qui consiste à confier son enfant à une autre personne – souvent un parent de la même famille. Même si, en générale, les parents supposent que leurs enfants seront dans des conditions adéquates, il peut arriver que les enfants soient exploités par la famille d'accueil, représentant des cas de traite. D'autres formes de traite sont l'exploitation au travail domestique, la mendicité forcée, le travail forcé, le mariage forcée, et l'exploitation sexuelle.
- Un grand nombre de dispositifs nationaux est identifié, dont des mesures de prévention de la traite, comme la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation et des formations ; et des mesures permettant de réprimer la traite et poursuivre les auteurs, dont l'adoption d'un nouveau Code pénal qui, avec le Code de l'Enfant et le Code du Travail, incriminent la traite et les pratiques assimilables. Il existe également des dispositifs nationaux de prise en charge des victimes de traite, surtout pour la protection des enfants victimes, qui comprend un système de référencement et l'accès à des services sociaux, souvent fournis par des organisations de la société civile.
- Dans ces dernières années, la Guinée a fait face à de nombreux remous sociopolitiques, et à l'épidémie de la maladie à virus Ebola, ce qui a occasionné une contrainte importante de ressources et de capacités, et qui a rendu difficile la mise en œuvre efficace des dispositifs nationaux de lutte contre la traite et la prise en charge des victimes.